

L'exercice effectif du droit aux études universitaires
en milieu carcéral : l'expérience française

The effective exercise of the right to university studies
in a prison environment: French experience

Patrizia Pacini Volpe

OPEN ACCESS

Double blind peer review

How to cite this article: Pacini Volpe P. (2022). The effective exercise of the right to university studies in a prison environment: French experience. *Rassegna Italiana di Criminologia*, XVI, 1, 50-56.
<https://doi.org/10.7347/RIC-012022-p50>

Corresponding Author: Patrizia Pacini Volpe
patrizia.volpe@sciencespo-rennes.fr

Copyright: © 2022 Author(s). This is an open access, peer-reviewed article published by Pensa Multimedia and distributed under the terms of the Creative Commons Attribution 4.0 International, which permits unrestricted use, distribution, and reproduction in any medium, provided the original author and source are credited. *Rassegna Italiana di Criminologia* is the official journal of Italian Society of Criminology.

Received: 21.12.2021

Accepted: 11.1.2022

Published: 31.03.2021

Pensa MultiMedia
ISSN 1121-1717 (print)
ISSN 2240-8053 (on line)
[doi10.7347/RIC-012022-p50](https://doi.org/10.7347/RIC-012022-p50)

Abstract

Introducing university courses in prison, by allowing inmates to study and graduate, is to offer to those who live the time of detention, a new opportunity to realize their untapped potential, intellectual and relational, and able to redeem their future in accordance with their rights, breaking many stereotypes. This article highlights the effectiveness of this reintegration model and the most frequent obstacles that inmates encounter in their journey describing the French experience acquired over the past forty-seven years at Paris « Diderot » University, unique example in France, which provides university courses given by several trainers face-to-face.

Keywords: prison, university, right to education, impact of studying, french model.

Résumé

Introduire des cours universitaires en prison, en permettant aux détenus d'étudier et de recevoir leur diplôme, c'est offrir aux personnes qui vivent le temps de la détention une nouvelle occasion de réaliser leur potentiel, intellectuel et relationnel, inexploité, et pouvoir racheter leur avenir conformément à leurs droits en brisant de nombreux stéréotypes. Cet article met en lumière l'efficacité de ce modèle de réintégration et les obstacles les plus fréquents que les détenus rencontrent dans leur parcours d'études décrivant l'expérience française acquise au cours des quarante-sept dernières années à l'Université Paris « Diderot », unique exemple national à dispenser de cours universitaire en présentiel par plusieurs formateurs.

Parole chiave: prison, université, droit à l'instruction, impact des études, modèle français.

L'exercice effectif du droit aux études universitaires en milieu carcéral : l'expérience française

Introduction

La contribution suivante se propose d'enquêter sur les choix, les dynamiques, les opportunités et les lignes de conduite d'une réalité complexe et changeante telle que celle de la prison actuelle : il s'agit de focaliser l'attention sur les présupposés, les motivations, les ressources et les obstacles qui rendent efficace ou inefficace un parcours de réhabilitation et de socialisation du détenu accompli à travers les études et les savoirs universitaires en France. L'université en prison, au-delà d'assuré au public empêché le droit d'étudier à l'université de la façon plus convenablement que possible, représente une opportunité considérable pour les détenus car elle élargit des compétences différentes en allant agir sur plusieurs aspects de la personnalité : physique, psychologique, relationnel et social. Il s'agit d'une expérience significative capable de transformer le temps mort de la détention en temps de qualité et favoriser la récupération et la réinsertion sociale des détenus en utilisant comme instrument la culture (Migliori, 2007). Or, si ce concept a été bien acquis en Italie où si ce type d'enseignement s'est progressivement consolidée au fil du temps et s'est étendue sur tout le territoire national¹, en France, la même expérience est actuellement menée de façon plutôt vétuste avec des modes opératoires qui se limitent essentiellement à des cours par correspondance écrite, composés de documents papier envoyés par lettre, souvent accompagnés d'informations et d'instructions sur la façon d'étudier dispensés par l'association «Auxilia», qui, depuis des années, est conventionnés avec l'administration pénitentiaire pour la formation à distance (Pacini Volpe, 2019). En France, l'enseignement en milieu pénitentiaire s'inscrit dans un cadre législatif et organisationnel précis constitué d'un partenariat cadré par une convention suivie d'une circulaire². Cette convention précise les conditions d'accès à la formation et à l'enseignement des personnes détenues et les objectifs, missions

et moyens mis à disposition, dans une perspective d'éducation permanente, de poursuite ou de reprise d'un cursus de formation et de préparation d'un diplôme (Negre, 2021). Le service public de l'éducation propose aux personnes détenues une prise en charge et une offre de formation adaptées, ce qui leur permet d'acquérir connaissances et compétences. L'enseignement concourt ainsi à la réinsertion des personnes détenues et il a également pour mission de leur faire partager les valeurs de la République. La fonction de l'éducation consiste de manière très générale à préparer l'individu à son rôle social (Milly, 2004). L'objectif principal des cours d'enseignement supérieur, très rares en prison, est de faire aboutir le DAEU c'est-à-dire le Diplôme d'accès aux études universitaires proposé dans 25 centres pénitentiaires sur toute la France. L'unique exception où des cours en présentiel sont dispensés en milieu carcéral se rencontrent dans la section historique des étudiants empêchés (S.E.E.) de l'Université Paris 7 « Paris Diderot », qui interagit traditionnellement, depuis de nombreuses années, avec l'administration pénitentiaire. Malheureusement, l'expérience, aussi extraordinaire que ce soit, est restée circonscrite à la Région Île-de-France et n'a pas été capable de se répandre, comme modèle expérimental, dans les autres établissements pénitentiaires de France aussi parce encore aujourd'hui l'université en prison est considérée, par de nombreuses personnes responsables de l'éducation en milieu carcéral, comme une forme culturelle destinée à quelques élus représentant un pourcentage minimal de la population détenue et, dans l'économie de la prison, il est donc préférable de la remplacer par la formation professionnelle car il offre une réponse la plus concrète et la plus immédiate (Pacini Volpe, 2019). En outre, il n'y a pas de section consacrée aux études universitaires et depuis 2020, lorsque l'association « Génépi³ », s'est dissoute, il n'y a même plus le soutien de bénévoles pour l'aide aux parcours scolaires.

Encadrement méthodologique

Pour atteindre ses objectifs et pour maîtriser la complexité de l'objet de la recherche, menée des 5 dernières années,

- 1 L'expérience italienne, consolidée au fil du temps, implique actuellement 31 universités, environ 1000 détenus-étudiants inscrits et 70 pénitenciers participant par des conférences en présentiel pour toutes les matières, examens et discussions de thèse dans des systèmes soit à faible sécurité, soit à moyenne ou élevée; cela a lieu sur tout le territoire national avec une coordination annuelle et des ressources économiques allouées par les régions, les municipalités, les banques, les fondations privées et par l'Université elle-même.
- 2 Une convention de partenariat entre le Ministère de la Justice et le Ministère de l'Éducation Nationale est en place et existe depuis 1995 Sur la base de la convention conclue le 19 janvier 1995 et en poursuivant l'orientation de la circulaire du 27 avril 1995.

- 3 Génépi, acronimo di Grupamento étudiant national d'enseignement aux personnes incarcérés, è un'associazione di volontariato operativa su territorio nazionale dal 1976 e ha come priorità l'accompagnamento all'insegnamento nelle carceri. Composta da 1300 studenti ha avuto recentemente problemi con l'amministrazione penitenziaria per l'accesso alle prigioni a causa di alcune prese di posizione a favore dei detenuti e dunque non allineate alla direzione delle carceri.

la chercheuse a choisi de privilégier une méthodologie de type qualitatif, en se fondant sur les contributions solides de la *Grounded Theory* (Glaser, Strauss, 1967). Le travail, inséré dans une perspective critique et réfléchi, a également recours à vaste nombre d'entretiens en profondeur, conduits de manière non directive réalisés à différents moments de l'évolution de la recherche (Moriceau & Soparnot, 2019). L'étude a été complétée par d'autres techniques de travail sur le terrain telles que l'observation ethnographique, l'observation documentaire et le *shadowing* (Arborio & Fournier, 2015). En France, où il n'existe pas de littérature spécifique sur l'université en prison, à l'exception de certains rapports spécifiques du Ministère de la justice (Bézille, Blanchet & Crauste, 1985) la chercheuse renvoie aux études de Milly (2004), Siganos (2008), Febrer (2011) et Salane (2010), aux témoignages des professeurs de la section des étudiants empêchés de l'Université « Diderot » de Paris (Salado & Trevisan, 2019) et aux observations riches et intéressantes menées sur le terrain par Chantraine (2004), Combessie (2001), Fassin (2015), même si, en fait, elles s'inscrivent dans un cadre générique sur le fonctionnement et les problématiques de la prison en France: elles nous aident en effet à comprendre et mieux interpréter le contexte actuel dans lequel les parcours d'enseignement et d'étude sont activés et développés. La recherche repose sur les théories des grands auteurs classiques par excellence, des jalons d'études pénitentiaires tels que : Clemmer (1941), Foucault (1970), Goffman (1961), Sykes (1958). La chercheuse s'est orientée spécifiquement vers la réalité remarquable de la section historique des étudiants empêchés (S.E.E.) de l'Université Paris 7 « Diderot », les seuls cas sur le territoire national où, depuis de nombreuses années, l'on donne des leçons en présentiel à l'intérieur des prisons. L'expérience limitée à la Région Île-de-France, concerne les prisons très grandes et surpeuplées comme les MA de Fresnes, la Santé, où le projet pilote a commencé, et les prisons de Poissy, Osny, Réau et Seine-et-Marne. La population carcérale examinée est une population adulte de sexe masculin et féminin d'âge hétérogène, composée en forme majoritaire par le jeune, entre 25 et 35 ans, surtout célibataire, et de citoyens français et d'étrangers incarcérés pour plusieurs crimes. Les prisonniers, objets d'observation, sont principalement des personnes qui ont déjà reçu confirmation de la peine définitive, répartis entre la première incarcération et les multirécidivistes.

Le modèle unique de l'Université Paris Diderot

L'expérience de l'Université en prison qui s'est développée au sein de l'Université Paris « Diderot » est sans aucun doute une expérience unique dans le panorama national français et doit ses origines à une conjoncture politique-sociale très spécifique mûrie dans les années 1970 par l'engagement de plusieurs associations bénévoles et aux militants afférentes, essentiellement, à la « Gauche prolétarienne » et au « Secours Rouge ». Ces connotations idéo-

logiques bien précises ont été soutenues par Michel Foucault (1970) et les et les activistes du « GIP », groupe d'information sur les prisons (1971-1972), qui ont contribué, de façon substantielle, à la sensibilisation de l'opinion publique aux problèmes de la prison en concourant par leurs enquêtes à de nombreuses améliorations sur le front de la reconnaissance des droits des détenus et d'une condition de vie quotidienne plus digne (Artières, Quérou & Zancantini-Fournel), 2003). Les objectifs du « GIP » étaient différents : de la dénonciation des suicides suspects, aux abus perpétrés en milieu carcéral, à l'information, à la transparence, à rendre les détenus et leurs familles plus autonomes et plus conscients de leurs droits. Dans cet horizon politico-social, les bénévoles adhérents à diverses organisations, militantes et caritatives, animées par ces idéaux et par les valeurs de la solidarité, ressentirent de plus en plus la nécessité d'intervenir également par des actions de renforcement des études à l'intérieur des prisons afin de favoriser une réinsertion progressive de la personne détenue dans la communauté d'appartenance. Dans ce contexte de renouveau culturel, l'Université de Paris Diderot a été précurseur dans l'introduction de cours universitaires en milieu carcéral par la création d'une classe, institutionnalisée dès 1974, au sein de la Santé par François Chouquet, professeur de philosophie et militant, responsable pédagogique de la Section des étudiants empêchés (SEE), mais aussi par la volonté d'enseignants universitaires charismatiques comme Jean Devèze, militant d'éducation populaire, syndicaliste et directeur du service de formation professionnelle et continue et Marie-Marie-Claude Vettrainod-Soulard, professeur de sciences sociales, soutenu par un noyau de volontaires entrepreneurs et motivés et par l'activisme de militants engagés à changer la situation fossilisée pré-existante à l'intérieur de ces grands établissements pénitentiaires. Aujourd'hui, l'Université « Denis Diderot » (Paris VII) détient le record d'être l'unique et la plus prestigieuse réalité sur le territoire français à offrir des cours universitaires pour les détenus, sans utiliser les dispositifs de formation à distance pour compenser l'isolement constant que subissent les prisonniers quotidiennement et rendre les leçons plus motivantes. Les enseignements et examens, qui se déroulent en pleine autonomie didactique, prévoient les mêmes programmes et les mêmes règles que sur le campus avec un taux de réussite particulièrement remarquable. L'équipe d'intervention est formée de 34 enseignants universitaires et une responsable administrative. Il s'agit d'une réalité extraordinaire, bien organisée et stable, basée sur un protocole d'accord bilatéral qui se renouvelle chaque année avec l'UPR (Unité Pédagogique Régionale), qui a été capable d'offrir une continuité dans le temps malgré l'alternance des directions et les changements politiques. L'Université Paris « Diderot » offre également la possibilité d'atteindre le « DAEU », c'est-à-dire le diplôme d'Accès aux Études Universitaires, qui permet d'obtenir, en une année seulement, son équivalent universitaire. Comme le baccalauréat, le « DAEU » est un diplôme national, qui permet de se présenter à des concours administratifs ou

techniques ou d'entreprendre la formation professionnelle spécialisée. Pour sa ductilité et pour l'enseignement calibré par modules, le « DAEU » est très demandé par les prisonniers surtout ceux qui se trouvent empêchés dans des Maisons d'arrêt où les peines sont plus courtes et les transferts fréquents (Salado & Trévisan, 2019). La permanence dans la section universitaire de chaque détenu étudiant est soumise à une évaluation annuelle, effectuée par la Commission, qui tient compte du profit, de la conduite et de la participation du détenu à son programme de rééducation. En ce concerne ici le profit, l'est exigé que chaque détenu étudiant, pour pouvoir rester dans la section universitaire, ait réussi au moins deux examens au cours de l'année académique qui a suivi. Jusqu'à présent, aucun étudiant détenu n'a été exclu de la section universitaire pour cette raison. Les raisons qui ont contribué, ces dernières années, à la rotation de la section universitaire ont été : l'apparition de besoins de santé ou personnels de certains étudiants ainsi que des situations de difficile cohabitation entre les mêmes membres de la section. L'expérience de l'Université « Paris Diderot » en milieu carcéral dispose, en outre, d'un Prix littéraire, mis en place en 2014 par Régis Salado et Carine Trevisan dans le but de sensibiliser et de promouvoir la culture, l'échange relationnel et la réflexion. Le prix « Esprit libre », qui a remporté un succès important au fil des ans, a produit un effet important de communauté parce que ces échanges ont favorisé la socialisation, l'autocritique et la réélaboration personnelle. Il s'agit d'une écriture qui soigne, une occasion d'auto-assistance, surtout si la personne vit dans une condition de souffrance, accablée par le poids des pensées récurrentes de douleur et de mort (Salado & Trevisan, 2019).

Les effets de l'étude universitaire sur la population détenue

L'étude en milieu carcéral ne se limite pas aux concepts d'apprentissage : elle offre bien plus et de manière transversale en contribuant à l'amélioration de plusieurs aspects de la vie quotidienne des prisonniers. Des observations effectuées sur le terrain et des résultats des entretiens réalisés au fil du temps, montrent que l'université en prison produit des effets de type immédiats et à long terme (Pacini Volpe, 2021). Les effets les plus immédiats se retrouvent dans le domaine de la santé mentale et physique de la personne détenue. Dès les premières semaines de scolarité, les observations effectuées sur le terrain donnent lieu à une estime de soi croissante, à un soin particulier de la personne, à l'apparence physique et à une amélioration de l'humeur. En conséquence, les effets s'étendent à des sphères plus profondes : l'amélioration du sommeil, la réduction des cigarettes chez les fumeurs compulsifs. De nombreux détenus et médecin témoignent également d'un moindre recours aux calmants et aux médicaments psychotropes en tant que l'étude interrompt un dialogue intérieur enragé et désespéré (Pacini Volpe, 2018). On a

moins recours au médecin parce que ce vide qui produit de l'angoisse et de la consternation est compensé d'autre part, on se sauve d'une négligence existentielle parce qu'on se confronte avec les autres, on a moins recours aux provocations constantes parce qu'on prend conscience qu'il y a une autre façon de réagir et d'obtenir les choses, comme en témoigne K. : « Quand j'ai commencé à étudier, j'ai réalisé que je maîtrisais mieux la colère, la frustration, l'agressivité. J'ai pris moins de rapports disciplinaires, et même les agents de probation m'estimaient plus⁴ ».

Les étudiants-détenus ont plus souvent recours au médecin pour la prescription d'analyses de contrôle de la santé. L'étude constitue un ressort pour l'amélioration générale de la personne concernée : le désir de se sentir mieux, de se faire soigner les dents, de contrôler une maladie qui pourrait être transmissible à une compagne ou à un enfant, la volonté de se désintoxiquer.

« L'étude rend immunisé contre la dépression et l'anéantissement personnel. Il y a ensuite un effet plus subtil mais très incisif : l'étude rend les personnes plus confiantes, moins fragiles, on note une affirmation croissante de leur identité⁵ ».

L'étude universitaire forge des sujets plus forts et plus conscients, moins corruptibles, capables de penser avec leur propre tête. Enfin, l'étude écarte la pensée de la mort, de la dépression, du suicide. Les détenus étudiants se coupent moins, et recourent moins souvent aux actes d'automutilation (Pacini Volpe, 2021).

« La dépression est un vortex capable de tout aspirer, c'est pourquoi il faut le bloquer au plus vite en s'accrochant à une pensée, à une chose à faire. Quand je ressentais cette angoisse grandir en moi, je me levais de ma couchette et j'allais étudier. L'anxiété s'apaisait peu après et les choses que je faisais me faisaient me sentir utile⁶ ».

Il y a aussi un deuxième aspect très important qui a été observé au cours de cette recherche c'est-à-dire l'amélioration des relations interpersonnelles. La relation avec d'autres personnes, la confrontation avec d'autres modes de pensée, la comparaison des modèles positifs et l'échange de communication avec l'enseignant génèrent une attente constructive qui motive et guide (Siganos, 2008). Se donner un but, un objectif, se préparer à la prochaine rencontre rend le temps de la prison moins accablant. L'étude apporte également des améliorations dans le domaine social et relationnel, le principal et le plus immédiat étant un plus grand respect des règles, une amélioration des relations interpersonnelles, une utilisation du temps de manière plus constructive (Bézille, Blanchet & Crauste, 1985). En fonction des résultats de la recherche empirique menée on remarque moins de conflits avec les

4 Témoignage de K., 34 ans, détenu, réalisé le 3 mai 2019.

5 Entretien à A.P.T. psychologue à la MA de Nice, réalisé le 11 décembre 2018.

6 Entretien à S., 28 ans, détenu en Maison d'arrêt, réalisé le 22 janvier 2020.

agents de surveillance et moins de bagarres entre détenus à l'intérieur des sections.

« Parmi les détenus qui se trouvent en prison, ceux qui vont à l'école sont moins violents et moins agressifs que les autres. Le changement est perceptible dès les premiers mois. Les détenus demandent les choses avec plus de respect, ils améliorent leur langage, leur façon de se comporter envers les autres devient de plus en plus respectueuse, patiente. Nous comprenons tout de suite, avant même les professeurs, qui continuera et qui est réellement motivé⁷ ».

Il se produit un échange favorable entre l'intérieur et l'extérieur capable d'élargir la vue de son champ d'action, l'interprétation différente du présent : donner dignité au temps vécu, et apprendre à se projeter dans l'avenir. La culture assume donc un rôle important : elle est vécue comme facteur de rachat et inclusion, favorise un savoir-faire réflexif, un parcours introspectif

(Salado, Trevisan, 2019). L'école devient ainsi partie intégrante et nécessaire, une nouvelle idée d'ordre, une nouvelle planification de vie. Pour cette raison, parier sur la culture et la formation de type universitaire peut être un élément substantiel pour promouvoir la réadaptation et la réinsertion des détenus (Febrer, 2011). L'engagement culturel, ponctuel et continu, de la personne qui décide d'étudier en prison a un effet d'étonnamment positif aussi sur la dynamique familiale. L'étude stimule un dialogue constructif, le lexique utilisé dans les rencontres au parloir est meilleur, la façon de poser les questions change, la personne détenue est moins agressive, il y a moins de forçats et les enfants sont les premiers à apprécier ce type de changement (Pacini Volpe, 2018). L'étude augmente substantiellement la responsabilité personnelle qui se déverse non seulement sur lui-même mais aussi sur les personnes qui l'entourent. A travers l'étude, le prisonnier on peut retrouver un dialogue constructif avec la famille d'origine, avec sa compagne, avec ses enfants, ce qui engendre inévitablement d'autres conséquences positives en chaîne. En effet, de ce que constaté, la colère et l'incompréhension des membres de la famille se traduisent souvent par l'absence de visite, ce qui fait que le détenu est plus nerveux et irascible en section ou fortement déprimé (Pacini Volpe, 2021). La famille est une aide et un point de référence substantiel pour ceux qui vivent en détention et toutes les modalités pour renforcer ce type de liens doivent être absolument encouragées. Avec l'étude, on acquiert un langage plus approprié, on est prêt à écouter plus et à expliquer plus clairement ses motivations, à traduire en mots sentiments et émotions, à mieux maîtriser la colère réprimée et la frustration. Ces compétences acquises augmentent progressivement la capacité de communication et la confiance en soi permettant à le détenu-étudiant d'avoir plus de chances de trouver un emploi mieux rémunéré une fois libéré.

Les obstacles les plus difficiles à supprimer

Malgré la reconnaissance désormais unanime au niveau officiel de la valeur de l'étude dans le parcours de réinsertion des condamnés, l'école en prison, et en particulier l'université, est encore une réalité plutôt contrastée et les parcours d'études sont hérissés de difficultés (Pacini Volpe, 2019). De ce qui a été mis en évidence au cours de la recherche empirique, bien que les prisonniers soient fortement motivés pour obtenir un diplôme ou reprendre les parcours de formation culturelle prématurément interrompus, l'étude en milieu carcéral n'est jamais linéaire, mais se produit plutôt par *stop* et *go* (Salane, 2010), comme en témoigne l'extrait de la suivant entretien :

« Tout allait bien à l'école. Je "broyais" des examens. Puis le cauchemar. Sans raison valable, j'ai commencé à penser que ma femme me trompait et qu'elle voulait me quitter. Je me disputais avec elle à chaque fois qu'elle venait me voir. J'ai aggravé la situation familiale moi-même et en plus je n'étudiais plus, j'étais toujours nerveux, je ne pouvais pas dormir. Je suis tombé en dépression, et paradoxalement, l'étude m'a sauvé et m'a fait réfléchir à nouveau. J'ai perdu un temps précieux, mais j'ai récupéré tout de suite grâce à l'aide des volontaires qui m'ont été très proches⁸ ».

Même si de l'extérieur cela peut sembler étrange, les fragilités des prisonniers sont nombreuses et il suffit de peu pour interrompre ou bloquer même le parcours d'étude le plus solide. La peur d'être trompé par sa femme, le départ d'une colloque, l'impossibilité de s'opposer à un divorce non désiré, la négation d'une rencontre avec les enfants, le décès d'un parent au loin sans qu'on ait pu le saluer une dernière fois, la maladie ou l'hospitalisation d'un père ou d'une mère, un rapport disciplinaire jugé injuste, le confinement en isolement pour une bagarre survenu en section, une audience qui a mal tourné, sont les causes les plus récurrentes qui catapultent le détenu dans un état de profonde dépression (Pacini Volpe, 2018). Les psychologues et psychiatres carcéraux interrogés déclarent à l'unanimité que beaucoup de gens ont du mal à se concentrer parce qu'ils sont inclus dans un programme de désintoxication ou prennent trop de médicaments psychotropes, ou ne peuvent pas dormir la nuit en raison d'un compagnon qui fait du bruit dans la cellule, ou ont trop de soucis qui pèsent sur eux. L'équipe médico-pédagogique soutient également que raisons personnelles, motivations liées à un cadre clinique antérieur, causes concomitantes ou raisons imputables à l'oppression de l'environnement quotidien, sont toutes des variables qui influent sur la perte de stimulation pour la poursuite des études ; dans certains cas, elles conduisent l'étudiant-détenu à une interruption momentanée ou à une renonciation définitive au parcours universitaire. Mais, parfois, ce sont les familles elles-mêmes qui constituent un obstacle

7 Entretien à M., 50 ans, inspecteur en chef du MA, en service depuis 1991, réalisé le 6 novembre 2019.

8 Entretien à F., 31 ans, étudiant prisonnier en semi-liberté, réalisé le 11 septembre 2018.

aux études universitaires. Les femmes, les compagnes ont souvent besoin d'argent et veulent avoir un effet instantané, pas un investissement incertain et de longue durée. Elles voient donc l'université en prison comme une perte de temps par rapport à l'opportunité, plus concrète et moins utopique, d'un cours de formation qui peut offrir un emploi immédiat (Pacini Volpe, 2019). C'est pour cette raison que certaines familles découragent les détenus d'entreprendre ces parcours comme on peut le déduire du témoignage suivant :

« Nous avons deux enfants et un loyer à payer tous les mois. À votre avis, à quoi sert un diplôme en philosophie ? Est-ce que vous pensez vraiment que cela peut résoudre nos problèmes ? Pour vivre, il faut du pain et ne pas bavarder. À la fin du mois, ils nous demandent de l'argent, les enfants demandent des choses concrètes. Mes parents nous aident comme ils le peuvent, mais il nous faut un travail, un salaire qui nous fasse respirer. Même la prison n'a pas réussi à calmer mon mari, à tenter de lui faire comprendre, de le rendre plus responsable⁹ ».

C'est donc à la capacité même du détenu-étudiant d'argumenter ce choix, de le défendre et de démontrer par son propre engagement et sa persévérance qu'il s'agit d'une bonne solution. Autres obstacles non négligeables sont de type technico-gestionnaire liés à la sphère de la sécurité. Dans certaines prisons l'aspect sécuritaire phagocyte l'aspect éducatif et se révèle être impératif et paralysant (Chantraine, 2004). L'étude en prison, en particulier le parcours universitaire, est considérée par de nombreuses personnes qui travaillent, à divers titres, à l'intérieur de la prison, comme un caprice culturel, une activité accessoire destinée à quelques élus, donc réputée comme une perte de temps et d'énergie pour les policiers pénitentiaires et la gestion de la prison avec peu d'impact sur la réinsertion future dans la société par le faible nombre des détenus impliqués dans cette expérience. Pour donner suite à des observations effectuées au cours de la recherche, on a pu en outre constater que, dans certains cas, les bonnes pratiques prennent une position de second plan par rapport à celle attribuée au granitique système de contrôle (Kalika & Santorso, 2018). Il en ressort que la sphère de la sécurité est encore prédominante sur tous les autres aspects de réhabilitation et lorsque les surveillants pénitentiaires se trouvent en personnel sous-dimensionné ou qu'ils le jugent subjectivement approprié, les leçons ne peuvent être garanties (Romano *et al.*, 2020). En outre, comme l'affirme le professeur Prina (2021) la possibilité d'exercer le droit d'étudier à l'université n'est pas donnée à tous ceux qui seraient en mesure de l'exercer et qui auraient intérêt à le faire parce-que, tout d'abord, les détenus des Maison d'arrêt et ceux destinés aux courtes peines¹⁰ sont éliminés a

priori et s'adressent presque tous à la formation professionnelle ou à un cours de langue de courte durée. Malheureusement, aujourd'hui encore, dans les prisons où le détenu est confiné, beaucoup de décisions importantes dépendent, presque totalement, de l'ouverture d'esprit du directeur et du surveillant chef (Vianello & Sbraccia, 2018).

Conclusion

L'étude dans un contexte forcé, restrictif et totalisant comme celui de la prison, prend une connotation encore plus amplifiée que ce qui se passe dehors, même dans des contextes difficiles d'exclusion sociale. Tout se renforce et s'amplifie en prison, comme une caisse de résonance dans un environnement fermé : le langage, les relations, les échanges, les fragilités, les incompréhensions, les conflits, la solitude, la douleur, l'insatisfaction, l'impuissance, la dépression. Les étudiants détenus sont porteurs de maux, de frustrations, parfois de problèmes psychologiques et psychiatriques. Cependant, ils ne restent jamais passifs face à la stimulation de l'étude et ont des réponses positives qui se répercutent sous différents aspects de la personnalité : identitaire, relationnel, physique et psychique. Il s'agit de réponses très différentes et beaucoup plus incisives et durables que celles que l'on peut observer chez une personne détenue inscrite dans un parcours de formation professionnelle, bien que cela soit d'une utilité immédiate et concret. Les étudiants-détenus ont un vécu hétérogène et complexe, avec des styles d'apprentissage et des besoins très différents entre eux. Les enseignants le comprennent, cherchent toujours de nouvelles solutions pour leur faciliter le parcours d'étude et sont en mesure de se placer dans une condition d'écoute effective des besoins. Ce sont les dynamiques et les interactions avec les modèles positifs qui déterminent la différence, qui permettent la récupération de la sphère identitaire de la personne, qui réussissent à abattre les stéréotypes à travers un modèle méthodologique-didactique fondé sur la co-construction du savoir. L'enseignement, à tous les niveaux, est un aspect indispensable de la réhabilitation, non seulement pour l'élévation culturelle et cognitive du prisonnier, mais, parce qu'il produit du changement. L'enseignement parvient à modifier des identités fixes, à mettre en œuvre des compétences relationnelles, à renforcer et à reconstruire des liens sociaux, tant par son aspect réflexif implicite que par la motivation qui jaillit de la personne elle-même et qui n'est pas imposée d'en haut. Le rôle de l'université en prison est donc de porter l'exigibilité des droits, la culture et

9 Entretien à T., 29 ans, épouse d'un détenu, réalisé le 4 décembre 2019.

10 En France, les peines de prison ferme inférieures ou égales à six mois sont fortement majoritaires parmi les peines prononcées, de l'ordre de 70%, selon les années. D'après le rapport de Rodolphe

Houllé et Guillaume Vane (INFOSTAT JUSTICE, n°165, septembre 2018), près de 90.000 peines prononcées sont des courtes peines d'emprisonnement, de moins de six mois. Elles ne permettent pas un réel travail de prévention de la récidive. En leur sein, près de 10.000 sont d'une durée inférieure ou égale à un mois. Elles se révèlent particulièrement désocialisantes.

les savoirs, mais aussi de lancer un défi social en expérimentant de nouvelles pistes d'intervention qui puissent influencer le parcours personnel du détenu à la sortie de la prison, sur son projet de vie future et, indirectement, sur la réduction de la récidive. Une expérience aussi intéressante et aussi remarquable que celle de l'université Paris Diderot, acquise au cours de 47 ans, devrait donc devenir l'archétype pour tous les établissements pénitentiaires de toute la France. Le modèle devrait avoir la force de s'étendre des prisons de l'Île de France et de se renforcer, même institutionnellement, en exigeant des critères minimaux d'homogénéisation sur le territoire national, malgré les particularités locales. L'enseignement universitaire en prison est donc l'expression de multiples actes de communication, qui deviennent formation et rééducation personnelle. Un processus d'intégration culturelle, gradué et progressif, individuel et partagé, qui, malgré les indéniables criticités et les difficultés de différentes natures, vaut la peine d'expérimenter vers l'objectif de la réinsertion du prisonnier dans la société.

Bibliographie

- Artières, P., Quérou L., & Zancantini-Fournel (2003). *Le Groupe d'Information sur les Prisons : archives d'une lutte, 1970-72*. Paris : IMEC.
- Bézille H., Blanchet A., & Crauste M. (1985). *L'enseignement universitaire en milieu carcéral. Etude exploratoire*. Paris : Ministère de la Justice, Université Paris VII.
- Chantraine, G. (2004). *Par-delà les murs. Expériences et trajectoires en maison d'arrêt*. Paris : PUF.
- Febrer, M. (2011). *Enseigner en prison. Le paradoxe de la liberté pédagogique dans un univers clos*. Paris : L'Harmattan.
- Foucault, M. (1970). *L'ordre du discours*. Paris : Gallimard.
- Foucault, M. (1975). *Surveiller et punir : Naissance de la prison*. Paris: Gallimard.
- Kalika, E., & Santorso, S. (2018). *Farsi la galera. Spazi e culture del penitenziario*. Verona: Ombre Corte.
- Migliori, S. (2007). *Carcere, esclusione sociale, diritto alla formazione*. Roma : Carocci.
- Milly, B. (2004). L'enseignement en prison : du poids des contraintes pénitentiaires à l'éclatement des logiques professionnelles. *Déviante et société*, 28 (1), 57- 79.
- Negre, L. (2021). L'Unité pédagogique Régionale Sud-Est : quelle offre de formation et quels enseignements ? In P. Pacini Volpe (Ed.), *L'enseignement universitaire en milieu carcéral. Expériences comparées entre la France et l'Italie*. Nîmes : Champ social.
- Pacini Volpe P. (2018). *Anatomia della prigione. Aspetti politico-sociali della condizione carceraria in Italia e in Francia*. Unpublished doctoral dissertation Università di Pisa, Italia, Université Côte d'azur, France.
- Pacini Volpe P. (2019). Il valore della cultura in carcere. L'esperienza francese del polo universitario di Paris Diderot, *The Lab's Quarterly*, 21 (3), 53-79.
- Pacini Volpe P. (2021). Les effets des études Universitaires en milieu carcéral : pistes de réflexion pour les institutions. In P. Pacini Volpe (Ed.), *L'enseignement universitaire en milieu carcéral. Expériences comparées entre la France et l'Italie*. Nîmes : Champ social.
- Pacini Volpe P. (2021). *Il carcere un luogo dimenticato. Una ricerca sociologica tra Italia e Francia*, Pisa, Pisa University press.
- Romano C.A., Pietralunga S., Ravagnati L., Dassisti L., Prina F., Grattagliano I., (2020) *Il diritto allo studio universitario e l'emergenza Covid-19*, Rassegna Italiana di Criminologia, Anno XIV, n.4, (pp. 305-318).
- Prina F. (in press). Le droit aux études universitaires des personnes détenues et l'engagement pour la croissance culturelle en prison. Le rôle des Universités italiennes. In P. Pacini Volpe (Ed.), *L'enseignement universitaire en milieu carcéral. Expériences comparées entre la France et l'Italie*. Nîmes : Champ social.
- Salado R., & Trevisan C. (2019). *Écrits, images et pensées de prison*. Paris : Hermann.
- Salane F. (2010). *Être étudiant en prison. L'évasion par le haut*. Paris : La Documentation Française.
- Siganos F. (2008). *L'action culturelle en prison, pour une redéfinition du sens de la peine*. Paris: L'Harmattan.
- Vianello F., & Sbraccia A. (2018). I poli universitari in carcere. Appunti e note critiche a partire dalle esperienze in corso. In V. Friso, L. Decembrotto L. (Eds.), *Università e carcere. Il diritto allo studio tra vincoli e progettualità* (pp. 115-134). Milano: Guerini, (pp.87-113).